

LE RÔLE DU MÉDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le médecin de l'Éducation Nationale exerce une médecine de prévention qui s'inscrit dans les actions de promotion de la santé en faveur des élèves, l'objectif est de veiller à leur bien-être et à leur réussite scolaire. Il travaille en équipe pluri-professionnelle.

Il a un rôle spécifique de repérage, de diagnostic, d'évaluation des situations pathologiques aussi bien d'ordre somatique que psychique, et d'orientation vers les structures de prise en charge adaptées.

Il porte une attention particulière aux élèves en situation de handicap et aux jeunes atteints de maladie chronique (mise en place de Projet d'Accueil Individualisé ou PAI).

Le médecin est aussi sollicité pour des difficultés d'apprentissage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie et troubles de l'attention) pour lesquelles il propose des adaptations de scolarité en fonction des besoins repérés.

Dans les collèges et les lycées, il rencontre les élèves à la demande de leur famille, des infirmiers, des assistants sociaux ou tout autre membre de l'équipe éducative pour différents motifs somatiques ou psychologiques. Ces consultations permettent d'évaluer la problématique du jeune et de l'orienter vers un service spécialisé si nécessaire (Maison départementale des adolescents, CMP, CMPP...).

Dans le cadre d'un travail en réseau, il participe à des échanges avec d'autres professionnels de structures partenaires permettant le repérage de signes de souffrance psychique, de troubles du comportement, avec un risque d'absentéisme et de décrochage scolaire. Cela facilite la mise en œuvre d'actions concertées et cohérentes, et favorise l'articulation entre la scolarité et le soin.

Des aménagements d'emploi du temps peuvent être proposés en complément des prises en charge spécialisées. Lorsque les troubles ne permettent pas la scolarité, le dispositif d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) est activé pour maintenir un lien avec l'école et permettre, à terme, le retour progressif de l'élève dans l'établissement.

MICRO LYCÉE DE LAVAL : UNE DEUXIÈME CHANCE POUR PASSER SON BAC.

Le micro lycée, porté par le rectorat, la région Pays de la Loire et la préfecture de la Mayenne, est un nouveau dispositif unique dans l'académie de Nantes. D'autres existent sur le territoire national: trois dans l'académie de Créteil et un dans l'académie de Nice. A Laval, il a ouvert ses portes début 2013 dans l'enceinte des lycées Réaumur - Robert Buron. Avec quelques élèves pour cette première année, il a vocation à offrir une solution à tous les élèves décrocheurs, motivés pour passer à nouveau le bac. Il est un outil complémentaire aux autres dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire de l'académie.

Le micro lycée s'adresse à des élèves, âgés de 16 à 25 ans, ayant quitté le lycée après la seconde ou bien après avoir passé leur bac, sans succès.

Ces jeunes, sans emploi ou en emploi précaire, s'adressent à des structures d'accompagnement (les missions locales par exemple) pour les aider dans leur recherche et dans la formalisation d'un nouveau projet professionnel. C'est ainsi qu'ils peuvent être orientés vers le micro lycée, quand le bac se révèle pour eux, être indispensable à une insertion professionnelle.

Au micro lycée, les élèves viennent alors reprendre une scolarité, avec horaires, cours et devoirs. Ils préparent, sur une durée

négociée avec des horaires adaptés à leur situation, le baccalauréat de leur choix, qu'ils passeront en candidats libres. Ils sont accompagnés individuellement par des enseignants et/ou formateurs. Tous les bacs, généraux, professionnels ou technologiques peuvent être ainsi préparés.

Ce micro lycée bénéficie des structures du lycée pour le quotidien et les salles de classes. Pour la dimension formation, des professeurs volontaires des lycées Réaumur (lycée général et technologique) et Robert Buron (lycée professionnel) sont mobilisés, ainsi que des formateurs du Greta. Le fonctionnement se doit d'être souple et diversifié, afin de permettre une individualisation des parcours de ces élèves décrocheurs.

Micro-lycée-Laval : Lycée Réaumur, 39 avenue Chanzy - 53000 Laval
www.lycees-reaumur-buron.fr

TRANSVER'SUP : UN DISPOSITIF ANTI DÉCROCHAGE À L'UNIVERSITÉ

Porté par l'Université d'ANGERS, ce dispositif est proposé aux étudiants inscrits en Licence, DUT et PACES qui interrompent leur première année universitaire suite à un échec d'orientation, un mal être ou bien des difficultés d'adaptation.

Un parcours pédagogique structurant et cohérent est proposé à ces étudiants de janvier à juin afin qu'ils préparent et réussissent leur changement d'orientation. Pour la cinquième année consécutive, ce programme permet à travers plusieurs modules (se connaître, découvrir l'environnement, être acteur de son dispositif...) de s'engager dans une nouvelle vie scolaire et professionnelle avec conviction.

Pour plus d'informations : <http://www.univ-angers.fr/fr/formation/orientation---formation/suio-ip/orientation/transver-sup.html>

QUELQUES DATES À RETENIR ...

6 décembre 2013 : « **Etats, cas, fonctionnements limites, Adolescents borderline, singuliers-pluriel** » colloque de l'institut Mutualiste Montsouris à Paris, 14ème (75)

6 et 7 décembre 2013 : « **Entre dépendances et autonomie** », 15èmes journées de la Société Française pour la Santé de l'Adolescent (SFSA) et du DIU «santé de l'Adolescent» à Toulouse (31)

10 décembre 2013 : « **Parcours d'adolescents difficiles : sans la justice pas de soins, sans soins pas de justice ?** », 6ème Journée d'étude « Psychiatrie et justice » à Lille (59)

14 mars 2014 : « **Les adolescents pas faciles** », colloque AFAR à Paris, 7ème (75)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Au secours des décrocheurs scolaires, de K.Rouff, dans Lien social, n°966, p. 10-17.

Chagrin d'école de Daniel PENNAC, éditions Gallimard, 2007, (ISBN 2070769178)

Décrochages scolaires : l'école en difficulté de C Blaya, éditions de Boeck, Bruxelles 2010.

Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs de Rémi Thibert, dans les Dossier d'actualités de veille et analyses ; IFEN° 84 ; mai 2013 ; ENS de Lyon.

Le décrochage scolaire, des pistes pédagogiques pour agir de Philippe Goémé, Marie-Anne Hugon et Philippe Taburet, collection Repères pour agir,

Scéren-CNDP et CRAP-Cahiers pédagogiques, 2012.

Les cahiers pédagogiques. N°496 - Décrocheurs, décrochés (Coordonné par Sandrine Benasé-Rebeyrol et Julien Servois) - mars 2012

Les refus scolaires anxieux à l'adolescence : aspects cliniques, psychopathologiques et éléments de réflexion sur la prise en charge.

de Alexandre Cailleau, Mémoire pour le DESC de pédopsychiatrie, Faculté de Médecine de Nantes, 2010

Refus scolaire et difficultés scolaires à l'adolescence de N. Catheline, EMC - Psychiatrie 2010: Présentation, vol 141, n°37-216-D-10, p. 1-13

... et d'autres infos sur les sites Internet de chacune des structures



Conception et mise en page : Elise ALAMOME, MDA 44 et Nicole LOISEAU, Service communication CESAME, 49

La Lettre des Maisons des Adolescents région des Pays de la Loire

2 automne 2013

CHAGRINS D'ÉCOLE

Aurèle(*), 13 ans, ne parvient plus à partir au collège le matin depuis un mois. Il a mal au ventre, a des nausées et parfois même s'évanouit. L'angoisse phobique est à son comble et l'infirmière du collège propose à la famille d'aller à la Maison des Adolescents qui l'accueille et l'oriente rapidement vers un consultant du centre médico psychologique pour adolescents de secteur.

Josselin, 17 ans est lycéen en seconde et tout juste renvoyé d'un lycée pour en intégrer un autre qu'il aborde de manière tout aussi désintéressée ; il y va quand sa mère l'a suffisamment « bousculé » par des cris de colère, qu'il ne supporte plus. Elève intellectuellement brillant, il a décroché progressivement du lycée mais se raccroche à une activité qui le passionne, dans laquelle il excelle et dont il veut faire son métier : les échecs.

Romain, adolescent impétueux, vient de quitter brusquement la Maison Familiale Rurale dans laquelle il était interne. Il explique son comportement par des motifs de divers ordres : relations avec les autres au sein de la MFR, problèmes en famille, désintérêt soudain pour la voie professionnelle qu'il avait choisie ; il est aussi « noyé » dans une relation amoureuse passionnelle dont il parle abondamment et dont il essaie de sortir peu à peu par un contre-investissement tout aussi massif de la pêche. Ses parents l'accompagnent avec vigilance et bienveillance vers un nouveau projet professionnel

Nous pourrions multiplier les exemples d'accidents de parcours ou de rupture avec la vie scolaire de bon nombre d'adolescents que nous recevons avec leur famille aujourd'hui. Les notions de décrochage, de désinvestissement, de phobie scolaire qualifient des situations qui relèvent souvent d'une problématique singulière et complexe. Celle-ci nécessite une analyse à chaque fois renouvelée et une approche multidimensionnelle qui considère les différents aspects de la vie du jeune et de son environnement.

Le plus souvent un travail de réseau est nécessaire qui convoque chacun dans une partition

n'oubliant pas celle des autres... à condition de connaître les ressources activables. Nous proposons donc ici d'approcher cette problématique de rupture avec la vie scolaire par quelques définitions conceptuelles et l'exposé des dispositifs existants en Pays de la Loire pour y répondre.

REPÈRES...

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène nouveau. Dans les années 70, en France, environ 200000 jeunes quittaient le système scolaire sans diplôme. Aujourd'hui, pourtant, c'est devenu un enjeu de société pour bon nombre de pays en raison du coût social, économique et politique que ce phénomène engendre.

En France, le pourcentage de 18/24 ans sortis du système scolaire sans qualification est en moyenne de 12 % depuis une dizaine d'années. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire de moitié le taux de décrochage en 5 ans.

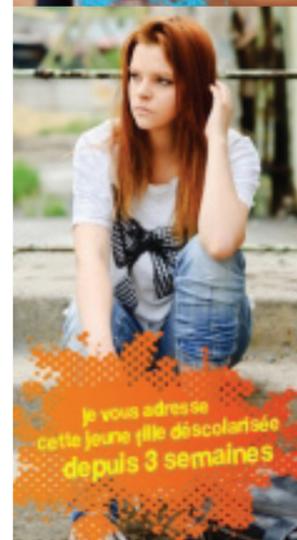
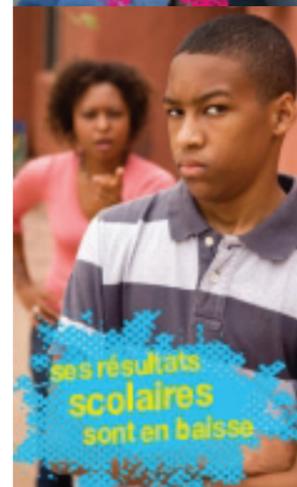
Dans les Pays de la Loire un plan académique d'action est lancé en septembre 2013 même si de nombreux dispositifs existent déjà qui viennent dire la préoccupation de la région pour le problème.

Absentéisme, décrochage, phobie scolaire ou refus scolaire anxieux... Comment s'y repérer en tant que professionnels.

QUELQUES DÉFINITIONS POUR UN RÉFÉRENTIEL COMMUN.

La déscolarisation :
Le terme de déscolarisation, d'acception récente dans les textes officiels français, est défini dans le dictionnaire : « *Se dit d'un jeune d'âge scolaire dont le lien avec le système éducatif se trouve rompu ou très distendu* »

L'obligation scolaire :
Elle est définie dans le Chapitre Ier du code de l'éducation (version du 22/06/2000).
Article L131-1 : L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans.
Article L131-2 : L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou



écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix. Un service public de l'enseignement à distance est organisé notamment pour assurer l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire.

L'absentéisme :

L'absentéisme est défini de la manière suivante : lorsque l'enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins quatre demi-journées dans le mois [article L 131-8 du code de l'éducation]. C'est à partir de ce critère que l'établissement scolaire peut déclencher une procédure de signalement auprès de l'inspection académique.

Le décrochage scolaire :

Sont considérés par l'éducation nationale, comme décrocheurs les jeunes de plus de 16 ans scolarisés l'année précédente, qui ont quitté une formation de niveau V ou IV² sans avoir obtenu le diplôme sanctionnant cette formation ; ou la situation d'un élève qui n'est inscrit dans aucun établissement (et qui n'est pas instruit à domicile) ou qui est inscrit mais qui s'en est absenté si fréquemment sans motif valable qu'il compte plus de 20 demi-jours d'absences injustifiées.

Le désintérêt scolaire :

il se manifeste par un rejet de tout ce qui a trait à l'école, de son utilité, et par un sentiment d'ennui éprouvé par l'élève. L'enfant s'absente de plus en plus souvent sans arrêt total de la fréquentation scolaire. En outre, ce comportement n'est pas dominé par l'angoisse.

La rupture scolaire :

La rupture scolaire est dominée par les processus d'exclusion soit du fait de l'école, soit du fait de l'adolescent et de sa famille, les deux rejets se conjuguant habituellement.

DES OUTILS CONTRE LE DÉCROCHAGE

La lutte contre le décrochage oscille entre des solutions de prévention pour lutter contre l'absentéisme et d'autres de réparation pour favoriser des reprises de parcours.

PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE

Si le parcours classique pose problème, des solutions spécifiques peuvent être proposées. Parmi elles, notons les parcours assez courants et pour certains anciens, existants au collège : les SEGPA et les EREA pour les élèves en grandes difficultés scolaires, les 3e DP6 et les Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) qui préparent à la formation professionnelle, les parcours d'alternance dans les Maisons Familiales et Rurales (MFR) qui relèvent de l'enseignement agricole, les classes relais à petit effectif pour redonner goût et confiance aux élèves engagés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, les Etablissements de Réinsertion Scolaire (ERS) pour les élèves perturbateurs.... D'autres établissements permettent une poursuite de la scolarité dans des conditions associant le soin aux études comme le **centre de Sablé sur Sarthe**.

La pédagogie alternative (Freinet, Montessori, Steiner...) peut également redonner du sens aux apprentissages : un collège-lycée Freinet est en projet à Nantes, un collège Montessori s'est ouvert à Angers à la rentrée 2013.

Cellule de veille, Groupe d'Aide à l'Insertion (GAIN), Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS), référent décrochage scolaire, de nombreux dispositifs peuvent être mis en place par les chefs d'établissement pour assurer le repérage des élèves absen-

Phobie scolaire ou refus scolaire anxieux :

C'est en 1941, dans un article signé Jonhson et coll. que le terme de « phobie scolaire » est utilisé pour la première fois. Il évoque un tableau clinique concernant « des enfants qui, pour des raisons irrationnelles, refusent d'aller à l'école et résistent avec des réactions d'anxiété très vives ou de panique quand on essaie de les y forcer ». Les manifestations sont les mêmes aujourd'hui : refus d'aller en classe, crise d'agitation anxieuse aiguë en cas de contrainte. Actuellement plusieurs courants théoriques s'intéressent à ce symptôme et proposent des conceptions psychopathologiques différentes, voire même un autre nom de baptême : le « refus scolaire anxieux ».

Il est vrai que le terme de phobie scolaire porte à confusion. La phobie est une peur intense, incontrôlable, déclenchée par une situation ou un objet qui n'est pas dangereux en lui-même. Or, dans ces tableaux, ce n'est pas l'école qui est crainte mais plutôt la séparation qu'elle occasionne et qui suscite des angoisses. Les cliniciens de l'adolescence rattachent ces angoisses à un lien d'hyperdépendance précoce à la mère. Ce lien fusionnel va fragiliser la construction narcissique de l'enfant qui se sentira en insécurité dès qu'il devra affronter seul, c'est-à-dire hors de son milieu familial et en ne comptant que sur ses compétences propres, une situation nouvelle. L'investissement de la pensée propre qu'implique le scolaire est également évité devant le risque de séparation qu'il entraîne : apprendre et jouer avec son espace psychique propre, c'est risquer d'approcher la différenciation.

En conclusion, la question de la causalité est interrogée et doit être examinée avec prudence. Il reste important de ne pas focaliser sur le symptôme : « le jeune ne va pas à l'école » mais d'élargir les recherches et la compréhension en lien avec la configuration familiale, les éléments de son histoire, d'autres symptômes apparents...

[2] : Niveau V - niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) (deux ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré) et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ou à défaut niveau du brevet des collèges. Niveau IV - formation du niveau du baccalauréat, du brevet de technicien (BT), du brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC) (trois ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré), ou à défaut niveau du brevet d'enseignement industriel (BEI), et du brevet d'enseignement commercial (BEC).

téistes ou démotivés et les aider à élaborer des solutions personnalisées.

Le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) par exemple, peut être élaboré entre l'équipe pédagogique d'un collège, les parents et l'élève pour répondre de manière ajustée à ses besoins lorsque son intégration dans un cycle ordinaire fait souci. Des parcours individualisés comprenant une dimension sanitaire existent également comme le **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** qui organise une articulation entre les soins et le pédagogique ou le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) élaboré en lien avec la Maison de l'autonomie ex Maison des Personnes Handicapées (MDPH) et adaptant la scolarité au handicap de l'élève. Dans ces constructions le **médecin scolaire** a un rôle privilégié.

Les Missions de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) ex Mission Générale d'Insertion (MGI) participent au repérage des jeunes décrocheurs en lien avec les « référents décrochage scolaire » et les « groupes de prévention du décrochage scolaire ». Elles animent des actions de remobilisation au sein d'établissements scolaires pour de jeunes décrocheurs. Elles sont ainsi à mi-chemin entre la prévention et la réparation. Les Missions d'Insertion des jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) ont les mêmes objectifs au sein de l'enseignement privé.

RACCROCHER LES DÉCROCHEURS EN RUPTURE DE PARCOURS.

Certains établissements scolarisent des jeunes en situation de rupture. Les collèges ou lycées expérimentaux publics sont peu nombreux mais 3 existent dans la région : le collège expérimental de Sarthe. Le lycée expérimental de Saint Nazaire et le **micro lycée de Laval**. Les écoles de la 2e chance (E2C) et les EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) concernent des jeunes qui ne sont plus en âge d'obligation scolaire. L'E2C de l'estuaire de la Loire à Nantes accueille des 18/30 ans pour des formations par alternance. L'EPIDE de Combrée accueille des 18/25 ans, sous qualifiés en difficultés scolaires. Il est placé sous la triple tutelle des Ministères de l'Emploi, de la Ville et de la Défense.

Les contrats de professionnalisation, d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) proposés par les Missions Locales peuvent être d'autres solutions pour favoriser la réinsertion des jeunes. A noter également certaines solutions originales existent à l'Université comme **transver'sup** à Angers pour des étudiants en échec d'orientation.

Les Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) coordonnent les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion. Leur expertise permet de proposer des solutions de formation ou d'insertion facilitant l'entrée dans la vie active. Les réseaux FoQualE (Formation Qualification Emploi) s'inscrivent dans la continuité des réseaux « nouvelle chance ». Ils se déploient sur l'ensemble du territoire, coordonnent tous les acteurs, identifient les ressources disponibles, afin d'offrir des solutions adaptées aux profils des jeunes.

Pour plus d'informations les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), le Service d'Information et de Conseil aux familles (SICF, enseignement privé), les services de « vie scolaire » de vos établissements peuvent répondre à vos questions. Vous pouvez également vous rendre sur les sites www.education.gouv.fr ou masecondechance.onisep.fr

...Le collège ou le lycée ne l'intéresse plus vraiment...



image tirée du GPS ados, réalisé par l'association « au cœur des flots » et illustré par Tehem.

CENTRE SOINS ETUDE EN SARTHE.

Le centre soin étude situé à Sablé sur Sarthe est un établissement de la Fondation santé des étudiants de France. Cette structure propose aux adolescents et jeunes adultes (16-25 ans) au sein d'un même lieu, une prise en charge thérapeutique assurée par des professionnels de santé et une prise en charge pédagogique réalisée par des enseignants de l'éducation nationale. Le projet d'études et le projet de soins sont mis en place conjointement à partir d'une analyse globale de la situation de chaque patient-élève. Les enseignements dispensés par une trentaine de professeurs permettent aux patients hospitalisés de poursuivre ou reprendre leurs études dans le cadre d'une prise en charge adaptée. L'enseignement proposé y est général. Ce centre accueille principalement des lycéens présentant des troubles psychotiques, névrotiques, des troubles de conduites alimentaires, des états limites ou dépressifs. Un dossier d'admission est demandé avec des informations médicales, pédagogiques, sociales et administratives. L'établissement dispose de 105 lits: 90 lits d'hospitalisation et une unité post-aiguë de 15 lits.

Centre soin-études Pierre Daguet «La martinière», route du Mans - 72300 Sablé sur Sarthe

PARCOURS INDIVIDUALISÉ :

Séparer, contenir, médiatiser : le parcours de Manon, 13 ans, déscolarisée pour phobie scolaire.

Manon cesse de se rendre en classe à la rentrée qui suit les vacances de la Toussaint. Elle a rompu peu avant avec sa meilleure amie et ne peut imaginer de franchir le portail du collège sans ressentir une angoisse paralysante. Impossible de s'y rendre le matin malgré les exhortations de ses parents. Lorsqu'elle est hospitalisée 2 mois plus tard en pédiatrie pour « idées suicidaires et refus scolaire anxieux », le pédopsychiatre relève une anxiété, des affects dépressifs, un sommeil perturbé. Elle passe ses journées avec sa mère, assistante maternelle, et en janvier apparaissent à la maison des crises de colère et de frustration, où elle est incontrôlable et se blesse. Lorsque l'hospitalisation de jour est décidée par le médecin psychiatre qui la suit en ambulatoire, elle a parfois du mal à s'y rendre, mais parvient peu à peu à mieux vivre cette séparation. Dans le cadre de cette prise en charge, elle est remise en position d'élève à travers un bilan scolaire, puis trois heures de cours individuels hebdomadaires qui lui sont proposés en français, mathématiques et anglais. Elle participe aussi à des ateliers thérapeutiques en groupe qui la mettent en lien avec d'autres adolescents.

Parallèlement, les entretiens familiaux permettent d'être à l'écoute, de comprendre la dynamique qui joue entre chacun. Ils visent aussi un meilleur réglage de la proximité et de la distance et vont favoriser la séparation-individualisation, l'acquisition ou la reprise par chacun de sa place et de ses repères. Cependant, Manon reste peu concernée par le projet d'une reprise de sa scolarité. Une hospitalisation temps plein est alors envisagée pour travailler la séparation, mais c'est l'idée d'un court séjour thérapeutique qui se réalise en mai, avec un groupe de 5 adolescents.

A l'issue de ce séjour, début juin, Manon se rend sans difficulté dans son collège pour 2 heures de cours individuels par semaine dans le cadre du SAPAD. Ce « Service d'Aide Pédagogique A Domicile », peut également s'effectuer au sein du collège et favorise ainsi le « réapprovisionnement » du lieu.

A la rentrée suivante, l'éducatrice de l'hôpital de jour l'accompagne au collège. Manon parvient à faire sa rentrée mais est angoissée le jour suivant et reste chez elle.

Dans un délai assez bref, elle est hospitalisée à temps plein. La seconde semaine de cette hospitalisation, un soignant l'accompagne chaque jour à l'école. Elle quitte le service de soins à l'issue de cette semaine-là et tient bon sa scolarité. L'hospitalisation de jour se poursuit quelques temps le mercredi après-midi, jusqu'à ce que Manon déclare préférer arrêter pour « travailler, se reposer ou voir ses copines ». Dès lors, le suivi se limite à des consultations médicales en ambulatoire.

Pour Manon, seul un parcours à la carte pendant toute une année, tricoté patiemment entre partenaires et ajusté à sa situation particulière, a permis un retour à la scolarité.

MDA de la Sarthe - 02.43.24.75.74
15 rue Gougeard - 72000 LE MANS
www.mda72.fr

MDA de la Mayenne - 02.43.56.93.67
13 Allée du vieux Saint-Louis - 53000 LAVAL
www.mda53.fr

MDA du Maine-et-Loire - 02.41.80.76.62
25 rue Béclard - 49000 ANGERS
www.maisondesados-angers.fr

MDA de Loire-Atlantique - 02.40.20.89.65
7 rue Julien Videment - 44200 NANTES
www.mda44.fr

MDA de Vendée - 02.51.62.43.33
133 Bd Aristide Briand - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
mda85@gmail.com